

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ**

Département : **ARDÈCHE** - Arrondissement : **PRIVAS** – Commune : **COUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 19

Séance du **lundi 15 mars 2021**

Par suite d'une convocation en date du mardi 09 mars 2021, les membres composant le conseil municipal de la commune de COUX se sont réunis à la mairie de COUX le lundi 15 mars 2021 à 19h30 sous la présidence de **M. JEANNE Jean-Pierre, Maire de COUX**.

Étaient présents :

M. ALLIER Gilbert	Mme CHIVELAS Brigitte
M. AUBERT Michel	Mme CLOEZ Sonia
M. CROS Samuel	Mme GAGNARD Céline
M. DEDIDIER Sylvain	Mme GIGON Christine
M. FLECHON Laurent	Mme LEVEQUE Marie-José
M. HERNANDEZ Guy	Mme NURY Cassandra
M. LECOMTE Marc	Mme ROSE-LEVEQUE Christelle
M. LEFEBVRE Jacques	
M. THÉRY Jacques	
M. VOLLE Stéphane	

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absente ayant donné procuration

Mme **VALLIER** France a donné procuration à Mme **GIGON** Christine

M. LEFEBVRE Jacques a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 09-15/03/2021
ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE VOIRIE

Monsieur Samuel CROS, Maire Adjoint, explique que le marché de voirie s'est terminé en 2019. Il était donc nécessaire de lancer un nouveau marché de voirie.

Il rappelle que par délibération N°2020/055 en date du 14 décembre 2020 les élus ont autorisé le Maire à signer une convention cadre d'assistance aux collectivités territoriales avec le Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardèche (SDEA).

C'est dans ce cadre que le marché de voirie a été lancé, sous la forme d'un marché de travaux annuel reconductible sur 3 ans. Le maximum annuel a été fixé à 150 000€HT.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au Dauphiné Libéré « annonces légales » ainsi que sur le site « achat public » le 25 janvier 2021, pour une remise des plis le 19 février 2021 avant 12h00.

Le dossier de la consultation était téléchargeable gratuitement sur cette la plateforme « achatpublic.com ».

Les critères de jugement des offres étaient les suivants :

Offre économiquement la plus avantageuse en considérant les critères suivants :

- 1 – Prix des prestations 60%
- 2 – Valeur technique de l'offre 40%.

10 dossiers ont été retirés par les entreprises sur la plateforme dématérialisée de publication de l'offre.

3 entreprises seulement ont remis une offre dématérialisée : La Société **SCR** – Lorient sur Drôme, la société **COLAS France** – Le Pouzin et la Société **LEVEQUE TP** - Privas.

Monsieur CROS Samuel, Maire-Adjoint présente le tableau d'analyse des offres remis par la CAO, qui n'a rejeté aucune offre.

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 02 mars 2021,

Après délibération, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **d'attribuer** le marché de travaux relatif à la voirie de COUX à l'entreprise qui a obtenu la meilleure note, à savoir :

- **COLAS France – 2 rue des Lômes – 07250 Le Pouzin**

Chantier type 1 pour un montant HT de 94 368€

Chantier type 2 pour un montant HT de 60 531€

Chantier type 3 pour un montant HT de 15 654€

- **d'autoriser** M. le Maire à signer le marché de travaux avec l'entreprise mentionnée ci-dessus, aux conditions financières évoquées ;

- de **l'autoriser** à signer tout document relatif à cette attribution de marché de travaux.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,

Jean-Pierre JEANNE.



A handwritten signature in blue ink, which appears to read "Jeanne". The signature is stylized and written over a horizontal line.